

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

Appel : Présents : 28

Excusés : 7

Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 20h00 par le Vice-Président Sylvain Carrard, qui souhaite la bienvenue à ce premier conseil de la législature 2021-2026 aux conseillers, à Madame la Syndique, aux municipaux, ainsi aux représentants de la presse régionale, à savoir Pierre Köstinger de la Broye et Anton Bruni du Murtenbieter.

Ordre du jour :

Appel

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation de nouveaux membres du Conseil Communal
4. Election du président du Conseil communal
5. Informations du président
6. Préavis Municipal N° 02/2021 : Renouvellement des autorisations générales de procéder à des acquisitions, à des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers / Autorisation de plaider / Dépense extra budgétaire
7. Préavis municipal N° 03/2021 : Indemnités du Syndic et des Municipaux pour la législature 2021-2026
8. Rémunération, indemnités des conseillers communaux et du bureau du conseil pour la législature 2021-2026
9. Commissions & délégations : Elections complémentaires, attributions & nouvelle(s) constitution(s)
10. Informations municipales
11. Divers & propositions individuelles

### 1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021

Le vice-président rappelle les points discutés lors de la dernière assemblée

Les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 3. Assermentation de nouveaux membres du Conseil Communal

**Rolf Hotz** et **Patrick Thévoz**, absents lors l'assemblée d'installation des autorités communales du 9 juin 2021, et **Anne-Marie Schwaller**, première suppléante suite à la démission de David Carrard, sont assermentés comme membres du conseil communal pour la législature 2016-2021. Ils sont accueillis dans le conseil par les applaudissements de l'assemblée.

### 4. Election du président du Conseil communal

**Patrick Thévoz** est élu tacitement (Art. 11 LC, alinéa 3), aucune autre personne ne s'étant présentée.

### 5. Informations du Président

*P. Thévoz* remercie l'assemblée de la confiance témoignée et remercie Sylvain Carrard pour les remplacements effectués lors des dernières obligations. Il précise que les membres du Bureau du conseil (Président, Vice-Présidents, scrutateurs, scrutateurs suppléants) sont renommés chaque année au mois de juin et invite les personnes motivées à se présenter.

*P. Thévoz* informe des divers points suivants :

- Lecture de la lettre de démission de M. David Carrard.
- Rappel de quelques règles en vigueur au sein du conseil (telles que lever la main pour s'exprimer, attendre que la parole soit accordée, etc.), ainsi que rappel du droit d'initiative des conseillers (proposition, interpellation, postulat, motion) si les interventions faites dans les divers ne suffisent pas. Toutes ces informations figurent dans règlement communal, mis à disposition de chacun si nécessaire et également disponible sur le site de la commune.
- Proposition pour les personnes intéressées à s'inscrire pour recevoir les convocations aux séances ainsi que les documents par voie électronique pour une raison d'économie de frais d'envoi et de papier.

- Une rencontre informelle et inofficielle a eu lieu le 16 août 2021 entre une délégation du Conseil communal (composée du Président, Vice-Président, secrétaire, un représentant de la commission de gestion et un représentant de la commission des finances) et la Municipalité au complet accompagnée de la secrétaire municipale Chantal Veyre, pour notamment faire connaissance, échanger des idées et discuter des attentes et doléances des différentes parties. La délégation du Conseil communal a demandé une meilleure transmission des informations auxquelles les conseillers et habitants ont droit, de fixer à l'avance les dates des conseils communaux, transmettre les documents assez à l'avance, tenir compte des remarques ou propositions émises par les conseillers lors des assemblées et d'en assurer un bon suivi, anticiper la constitution et nomination des commissions temporaires et tenir compte des priorités pour le village. Diverses autres propositions, suggestions et idées ont été émises pour dynamiser et renforcer la cohésion villageoise. *P. Thévoz* remercie la Municipalité pour cette rencontre constructive. La Municipalité a également fait part de ses souhaits pour le bon déroulement de cette législature qui commence.

#### **6. Préavis Municipal N° 02/2021 : Renouvellement des autorisations générales de procéder à des acquisitions, à des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers / Autorisation de plaider / Dépense extra budgétaire**

*S. Gomes Da Silva* présente brièvement le préavis qui est en place depuis des années, en donnant quelques exemples d'application concrets. Il s'agit d'une délégation de compétence à la Municipalité accordée pour la durée de la législature.

La commission des finances, par son rapporteur, *J. Laverrière*, estime qu'il n'y a aucune modification à apporter, que grâce à ces délégations de compétences, les affaires courantes peuvent être traitées rapidement et efficacement par la Municipalité afin de réagir et de parer si nécessaire à des situations extraordinaires. Elle propose au Conseil d'accepter ce préavis.

Le préavis no. 02/2021 est approuvé à l'unanimité :

- Autorisation générale de procéder à des acquisitions et des aliénations d'immeubles et des droits réel immobiliers pour la somme de Fr. 50'000.– maximum par cas, charges éventuelles comprises
- Autorisation de plaider
- Un montant de Fr. 50'000.– par cas que la Municipalité peut engager à titre de dépenses imprévisible et exceptionnelle
- De faire tout ce qui sera requis ou utile pour la législation de ces autorisations.

#### **7. Préavis municipal N° 03/2021 : Indemnités du Syndic et des Municipaux pour la législature 2021-2026**

*S. Gomes Da Silva* donne des informations sur les motivations de la Municipalité à demander une augmentation des salaires fixes annuels et des vacations des municipaux. Auparavant, la rémunération d'un municipal était de 3'500.– par année et à 5'500.– pour la syndique. L'augmentation demandée à 5'000.– par municipal et à 7'000.– pour la syndique, et de 40.– à 50.– à l'heure pour les vacations, correspond aux montants qui sont pratiqués dans d'autres communes alentours du même nombre d'habitants. Nous serions dans une moyenne de 11'000.– d'augmentation par année. Etant donné la charge de travail et les tâches de plus en plus complexes, ces montants sont justifiés, et cela est aussi une motivation pour inciter les citoyens à s'engager et à bien faire leur travail.

La commission des finances, par son rapporteur, *J. Laverrière*, informe le conseil qu'une légère augmentation des rémunérations des membres de la municipalité est justifiée au vu de l'accroissement de la charge de travail des municipaux et de la syndique. L'augmentation est minime et représente moins de 1% du budget de la commune, et propose au Conseil d'accepter ce préavis.

*P. Thévoz* rappelle que lors du conseil de décembre 2020 il s'inquiétait du renouvellement des autorités municipales. Il évoquait déjà l'idée d'augmenter les indemnités des autorités municipales afin qu'elles correspondent aux indemnités moyennes des communes avoisinantes. Il y a cinq ans, il avait établi un tableau comparatif prenant compte des communes vaudoises de taille plus ou moins identiques à la nôtre et il était ressorti de cette étude que nous étions, et somme toujours, dans les communes qui rémunèrent le moins bien nos autorités municipales. Comme mentionné par la syndique, la moyenne annuelle était il y a cinq ans, de 11'800.– pour la syndique et 8'200.00 pour les municipaux. Il n'a pas refait les calculs pour cette année mais est certain que la tendance est plutôt à la hausse à cause de l'augmentation de la charge de travail. Une commune voisine de la nôtre qui a le même nombre d'habitants que Faoug, a modifié le montant pour le syndic à 10'950.– et 7'500.– pour les municipaux. La rémunération des heures de vacations serait comme chez nous à 50.– de l'heure.

*H. Brechbühl* félicite les membres de la Municipalité d'accepter ce petit revenu et leur demande s'ils acceptent vraiment ce montant. Il les rend attentifs que c'est pour cinq ans et trouve que ces montants sont bas.

*P. Thévoz* : Le forfait comprend le traitement fixe des séances de municipalité, la préparation des dossiers, l'étude des dossiers présentés. Les vacations sont les autres tâches qui ne sont pas dans les séances de Municipalité. Il se souvient que *H. Brechbühl* avait déjà soulevé cette discussion il y a cinq ans.

*J. Laverrière* : Selon discussion dans la commission, ces montants ne sont pas valables pour toute la législature. L'année prochaine, la Municipalité peut revenir avec nouveau préavis pour augmenter leurs indemnités s'ils le souhaitent et s'ils l'estiment nécessaire.

*P. Thévoz* : C'est ce qui avait été fait il y a cinq ans : *M. Hermann* avait proposé de laisser tel quel pour une année et d'en rediscuter, mais plus rien n'avait été rediscuté ensuite.

*D. Galliard* : Combien y a-t-il d'heures de travail pour les vacations horaire ? Cette information permettrait de mieux estimer sur le total.

*S. Da Silva* explique qu'il n'y a pas de taux fixe. Dans d'autres communes on compte 40% pour le syndic et 20% pour les municipaux. Cela dépend de chaque tâche et des dicastères et des séances par années. On ne peut pas dire combien il y a exactement de séances extérieures par année. C'est difficile d'estimer. Le montant des heures varie chaque semestre.

*D. Galliard* : Qu'est-ce qui est prévu au budget chaque année dans ce sens ?

*J. Laverrière* explique dans le budget 2021, 35'000.– sont prévus pour les vacations ce qui représente 175 heures pour chaque membre de la municipalité y compris la syndique.

*S. Carrard* : Y aurait-il la possibilité de repousser ce préavis et de créer une commission qui étudie ça et met en place un nouveau règlement ?

*P. Thévoz* : Il y a plusieurs possibilités : soit retirer le préavis et le discuter une prochaine fois, soit amender le préavis en modifiant ce soir les nouvelles propositions d'indemnités. *H. Brechbühl* trouve qu'il faut augmenter ces montants par rapport au nombre d'heures pour que le travail soit bien fait.

*A. Kündig* : Le forfait de 5'000.– couvre environ les deux heures par semaine de séance à la municipalité plus une heure de préparation. Après, chaque municipal note ses heures de séances extérieures en plus, à 50.–. La municipalité trouve que c'est correct, et propose de voter ce préavis.

*P. Thévoz* : Vu l'accord de la Municipalité, nous passons à la votation de ce préavis, en rappelant que cela pourra être modifié l'année prochaine

Le préavis no. 02/2021 est approuvé à l'unanimité :

- D'augmenter le salaire fixe de Fr. 3'500.– à Fr. 5'000.– pour les municipaux
- D'augmenter le salaire fixe Fr. 5'500.– à Fr. 7'000.– pour la syndique.
- D'augmenter les vacations horaires de Fr. 40.– à Fr. 50.– par heure.
- De diminuer les frais kilométriques hors localité de 80 cts à 70 cts par kilomètre.

## **8. Rémunération, indemnités des conseillers communaux et du bureau pour la législature 2021-2026**

*P. Thévoz* : Une proposition a été établie et transmise. Comme pour les indemnités municipales, une comparaison avec d'autres communes de taille +/- identique à notre village avait été établie. Si la proposition est acceptée, nous serions maintenant un peu plus dans la moyenne de ce qui se pratique dans les autres communes. Pour la fonction de secrétaire du bureau du conseil - après discussion avec l'ancienne titulaire, *Sandra Laverrière*, au vu des charges de travail à accomplir, ces propositions de modifications restent modestes.

La commission des finances, par son rapporteur, *J. Laverrière*, pense qu'une légère augmentation des rémunérations du bureau du conseil communal est justifiée. Ces rémunérations sont dans la moyenne des rémunérations des communes d'environ 1'000 habitants du canton de Vaud. Elle propose donc d'accepter ces augmentations.

*P. Thévoz* remercie la commission des finances pour tout le travail effectué.

Le conseil communal accepte ces propositions à l'unanimité

- Une augmentation du salaire annuel du président de Fr. 600.– à Fr. 1'000.–
- Une augmentation du salaire annuel de la secrétaire de Fr. 900.– à Fr. 1'500.–
- Une augmentation des vacations horaires de Fr. 30.– à Fr. 40.– à l'heure
- Une augmentation des frais kilométriques hors localité de 60 cts à 70 cts
- Les jetons de présence restent à Fr. 10.– comme pour la législature précédente.

*P. Thévoz* remercie le conseil de cette acceptation.

## 9. Commissions & délégations : Elections complémentaires, attributions & nouvelle(s) constitution(s)

- Un scrutateur, en remplacement de M. David Carrard (démissionnaire) doit être nommé. **Barbara Petrauskas Brechbühl**, qui est actuellement scrutatrice suppléante accepte de devenir scrutatrice titulaire et est élue à l'unanimité (avec Mathieu Käser, déjà élu). **Laurent Jaccard** est élu scrutateur suppléant à l'unanimité (avec Cédric Buri, déjà élu).

*P. Thévoz* rappelle que les scrutateurs titulaires ne peuvent pas faire partie de commissions.

- Un délégué suppléant pour le conseil intercommunal de l'ARPEJE doit encore être nommé. **Anne-Marie Schwaller** est élue à l'unanimité.

*P. Thévoz* cite les commissions thématiques permanentes et temporaires qui doivent être nommées. Certaines commissions existaient déjà dans la législature précédente. Il faut trois membres et deux suppléants pour chaque commission. *P. Thévoz* précise que les membres s'organisent entre eux au sein de chaque commission pour la présidence et le secrétariat, et qu'il est souhaitable que les suppléants participent également à toutes les séances.

### Commission temporaire « Parking – places de stationnement dans le village » (*resp. : Adrian Kündig*)

*A. Kündig* présente brièvement les enjeux de cette commission. Cela fait des années que le sujet est en cours au Conseil communal pour avoir un règlement de parking. Il mentionne les divers endroits de la commune concernés par les places de parc communales, l'intentions d'acheter des nouveaux horodateurs et l'intention de créer plus de place de parc, payantes ou non. L'objectif est d'avoir un règlement de stationnement au printemps de l'année prochaine. Il faut des personnes qui apportent une réflexion, des idées et des solutions possibles au niveau des places de parc publiques.

*D. Galliard* : Est-ce qu'il s'agit d'élaborer une stratégie de stationnement avec un règlement, ou plutôt un plan communal ?

*A. Kündig* : L'objectif est un règlement, il n'y a pas encore de stratégie particulière.

La commission est formée des membres suivants :

Membres : **Ricardo Lopes + Markus Kohler + Delphine Galliard**

Suppléants : **Laurent Jaccard + Elora Doleyres**

### Commission permanente « Eau potable » (*resp. : Adrian Kündig*)

*A. Kündig* : Cette commission existait déjà à la dernière législature. Il s'agit d'élaborer des solutions à court terme pour assurer l'approvisionnement en eau. Des négociations sont actuellement en cours à ce sujet. Il s'agit également d'assurer des solutions à long terme.

La commission est formée des membres suivants :

Membres : **Jérôme Laverrière + Thierry Miauton + Lars Andersson**

Suppléants : **Michaël Krenger + Yves Mischler**

### Commission permanente « PECC – Plan Energie et Climat Communal » (*resp. : Laetitia Poinçot*)

*L. Poinçot* : Le Plan Energie et Climat Communal (PECC) est un programme de soutien qui actualise et élargit le concept énergétique des communes vaudoises, le CECV, qui a été lancé en 2009. Il propose aux communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plan climat. L'objectif du PECC est d'offrir aux communes désireuses de passer à l'action concrètement des pistes pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques auxquels on doit faire face aujourd'hui dans le but de faciliter le déploiement des plans climat dans les communes vaudoise. Le PECC propose une palette d'outils pratiques qui sont mis à disposition des communes vaudoises, par exemple un modèle de plan climat qui est adapté à l'échelle communale, des profils énergétiques et climatiques, et un catalogue de fiches actions et des formations. Une nouvelle subvention destinée aux communes sans personnel formé va être lancée cet automne. C'est un engagement sur quatre ans. Le but de cette commission est de s'engager dans cette transition écologique avec une communication importante à la population pour encourager les citoyens à s'investir, les motiver à s'engager à leur échelle. La commission devra également réfléchir quelles fiches action sont à mettre en place (10 dont 3 obligatoires). Bien que certaines choses soient déjà en place dans la commune, cela permettra de faire avancer les choses.

La commission est formée des membres suivants :

Membres : **Simon Thomet + Pauline Schnorhk + Hans-Jörg Brechbühl**

Suppléants : **Lars Andersson + Véronique Bacher-Tillmanns**

### **Commission temporaire STEP intercantonale (resp. : Adrian Kündig)**

A. *Kündig* : cette commission existait déjà à la dernière législature. Le but est de se prononcer sur les statuts de la nouvelle STEP régionale. La prochaine réunion, à laquelle il est important d'être présent, aura lieu le 13 janvier 2022. La votation aux conseils communaux aura lieu au mois de mars 2022.

Membres : **Markus Kohler + Pascal Heim + Sandra Laverrière**

Suppléants : **Rolf Hotz + Sylvain Carrard**

### **Commission permanente PACOM – Plan d'aménagement communal (resp. : Laeticia Poinçot)**

L. *Poinçot* : Cette commission existait déjà, c'est en cours depuis plusieurs années, projet mené par S. Giannini-Heim. Ce projet est en cours de finalisation, le dossier va être prochainement envoyé au canton pour examen préalable.

Membres : **Sylvain Carrard + Christiane Studer + Rui Gomes Da Silva + Rolf Hotz + Delphine Galliard + Sabrina Giannini-Heim + Véronique Bacher-Tillmanns**

L'assemblée salue toutes ces nominations par des applaudissements.

P. *Thévoz* informe que d'autres commissions seront à nommer prochainement, notamment :

- Rénovation du bloc locatif
- Rénovation du bâtiment de la parcelle 45
- Règlement du cimetière
- Nouveaux statuts du SDIS
- Rives du Lac

## **10. Informations municipales**

S. Gomes Da Silva : Le projet « ferme ex-Ledermann » (parcelle et immeuble acheté par la commune) est en cours. L'intention est de créer, d'une part, des appartements à louer, et d'autre part, un accueil extrascolaire. Un appel d'offres a été fait auprès d'architectes uniquement à Faoug. A ce jour, quatre inscriptions ont été reçues, la commune attend maintenant leurs propositions.

A. Kündig : - Rappelle un point qui a déjà été soulevé par M. Hermann : les voitures stationnant à Faoug avec des plaques d'immatriculation extra cantonales. Un tout-ménage va être envoyé prochainement. La commune est obligée de vérifier et d'annoncer les plaques extra cantonales au service des automobiles et de la navigation ; et la Municipalité a décidé d'agir de mettre cette procédure en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

- Présente la situation actuelle du réseau d'eau potable de la commune, les différents approvisionnements avec des explications sur les diverses sources, puits, stations de pompage et réservoirs. L'analyse des ressources en eau a mis en évidence plusieurs problématiques, notamment concernant la qualité des eaux produites mais également concernant l'état de certains ouvrages du réseau. Au cours de l'étude, la nouvelle problématique des métabolites du chlorothalonil est venue aggraver la situation. L'eau reste potable selon l'Office cantonal de la consommation, même si certaines mesures dépassent le seuil conseillé. Notre commune d'environ 950 habitants consomme une moyenne de 250 m<sup>3</sup> par jour. La priorité est donc de trouver un approvisionnement en eau potable en dehors de notre commune. Sur cinq-six variantes étudiées, deux variantes étudiées sont favorables : se relier au réseau IB-Murten ou au réseau de l'ABV. Ces possibilités techniques doivent à présent être approfondies, validées et discutées avec ces distributeurs puisque de nombreuses questions restent ouvertes avant d'être mises en œuvre.

Dans un second temps, le PDDE (Plan directeur de la distribution d'eau de la commune) de la commune de Faoug pourra être finalisé afin de traiter les questions de la valorisation des ressources communales et de leur éventuel traitement, ainsi que du stockage. En attendant, la situation à Faoug est critique puisque seul le puits de la Mellire alimente encore le réseau d'eau potable et de défense incendie. Une solution de secours provisoire fait actuellement l'objet de négociations avec Greng. Concernant la défense incendie, il n'y a pas de soucis, la situation a été analysée avec le commandant du SDIS. Si nécessaire, les pompiers peuvent pomper l'eau du lac. Toutes ces problématiques doivent également être coordonnés avec l'Office cantonal de la consommation et l'ECA.

- Explication du projet de la STEP régionale intercantonale qui est nécessaire étant donné les STEP actuelles qui sont âgées et en sous capacité. Il aborde également les problématiques du phosphore dans le lac de Morat, de l'ammonium dans les cours d'eau et des micropolluants, qui augmentent les exigences et les étapes de

traitement. A. Kündig est Président de la commission juridique pour établir les statuts. Il rappelle l'historique du projet et du choix du site qui s'est porté sur Saint-Aubin. Les discussions sont également en cours concernant l'utilisation des stations actuelles, dont l'idée est de les transformer en stations de pompage des eaux usées vers la nouvelle STEP. Le coût est de 63 millions à amortir en 30 ans et 2 millions par année à amortir. La STEP sera financée par un emprunt par l'association et n'aura donc pas d'impact sur le plafond d'endettement des communes. Une procédure est en cours pour élaborer des statuts de cette association intercommunale (fribourgeoise-vaudoise). Les statuts définitifs vont être présentés aux commissions, et, s'ils sont acceptés, le dossier sera retourné au canton pour approbation de la création de l'association. Le but est que l'association soit effective en été 2022. La mise en service de la STEP est prévue pour 2027.

D. Käser : - La gestion du port communal a été intégrée dans son dicastère, qui comprend déjà la gestion des employés de la voirie et de la déchetterie.

- La commission du règlement du cimetière a déjà été nommée. Les membres sont H. Brechbühl, Véronique Bacher-Tillmanns et Sandra Laverrière. Le règlement a été approuvé par le canton et va faire l'objet d'un préavis au prochain conseil. Un devis a été demandé pour les travaux, qui seront présentés au prochain conseil et qui auront lieu au printemps 2022. Des lettres ont été envoyées aux personnes concernées par les tombes qui se trouvent sur la partie gauche du cimetière.

- Le dossier concernant l'arrêt de bus stagne au canton depuis début juin. Les dates sur les panneaux orange ont été repoussées au 31.01.2022. D. Käser a rendez-vous avec le voyer des routes le 15.09.2021 pour faire avancer le projet.

- Des actions ont déjà été engagées dans le sens du PECC (Plan Energie et Climat Communal). La commune a décidé de renoncer à utiliser des produits chimiques pour désherber. Une brosse métallique a été testée, approuvée par les employés communaux et commandée.

J. Theux : Dans le domaine des écoles et de l'accueil de jour des enfants, malgré les nouvelles constructions à Avenches et Salavaux, l'école de Faoug sera encore utilisée sur le long terme par l'ARPEJE et la direction des écoles. Une étude va être lancée prochainement concernant la mise en place d'un accueil extra-scolaire à Faoug par l'ARPEJE à la demande de la municipalité. L'objectif de cette étude sera, notamment, de déterminer : le public cible de cet accueil (âge des enfants), les horaires souhaités idéalement par les parents et les ressources nécessaires pour mettre en place un tel accueil. En ce qui concerne le lieu pour la mise en place d'un tel accueil, il pourrait être implémenté dans la le bâtiment « Ledermann » et nous pourrions, ainsi, louer les locaux à l'ARPEJE. Il faudra toutefois, dans ce cas, respecter toutes les dispositions quant à la sécurité et à la taille des locaux de l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants).

L. Poinçot : Informe que l'important dossier des rives du lac sera traité après que le PACOM soit entré en vigueur (accepté par le canton).

S. Gomes Da Silva : prononce un petit discours concernant la nouvelle législature qui débute, avec quatre nouveaux municipaux, ce qui représente une nouvelle organisation et charge de travail pour le personnel administratif, pour qui elle est reconnaissante de leur bienveillance et de leur patience. S. Gomes Da Silva demande aux membres du conseil de prendre en considération le manque d'expérience des nouvelles autorités et de l'indulgence si des questions restent sans réponses. Elle souhaite une bonne communication entre la Municipalité, le conseil communal et les commissions pour éviter les conflits et les mécontentements. Pour ce faire, elle demande que le dialogue soit effectué en confiance, dans les deux sens et sans ambiguïté et demande de prendre exemple sur la citation de Jean-Luc Lagardère : « *La communication est une science difficile. Ce n'est pas une science exacte. Ça s'apprend et ça se cultive.* ». Son souhait est que la collaboration soit bonne afin d'être bénéfique pour les habitants de la commune

## **11. Divers et propositions individuelles**

S. Laverrière : Où en est l'étude de la zone à 30 km/h qui a été annoncée lors du dernier conseil ?

D. Käser : Le dossier est en cours. Elle a une discussion le 15.09.2021 avec le voyer des routes. Ce dossier va être scindé en deux projets distincts : celui de l'arrêt de bus et celui de la zone 30 km/h. Le projet de zone 30 km/h n'est plus une priorité actuellement car Swisscom a un projet dans le village pour poser la fibre optique. La commune ne souhaite pas faire des travaux de remise à neuf de la route de Salavaux (qui va de pair avec le projet de zone 30 km/h) si Swisscom va faire des ouvertures dans la route. La zone 30 attendra donc après les travaux de sondage de Swisscom, qui sont prévus en automne 2022.

M. Kohler : La commune a-t-elle des nouvelles concernant l'antenne 5G ?

S. Gomes Da Silva : Nous n'avons pas reçu de nouvelles pour l'instant du canton. Les oppositions ont été transmises.

*Ch. Studer* : La commune de Faoug est-elle propriétaire de la forêt entre Faoug et la plage d'Avenches, le long du lac ? Le cas échéant, quelle est la raison de la coupe de bois aussi invasive dans cette forêt ? Certaines personnes ont été choquées par l'excessivité de la coupe du bois et aussi de la manière dont elle a été effectuée.

*D. Käser* : La forêt appartient au canton et est gérée par le groupement forestier Broye-Vully. Il faut s'adresser à M. Cyril Combremont qui est le responsable pour notre région et lui faire part de ces remarques. La commune a également reçu d'autres remarques à ce sujet mais ne peut pas expliquer pourquoi il y a ces coupes.

*Ch. Studer* : Est-il possible de fixer les dates des séances du conseil à l'avance pour toute l'année ?

*P. Thévoz* : Les dates des séances jusqu'à la fin de l'année vont être annoncées tout à l'heure. Il y a de toute façon trois conseils qui sont fixes (arrêté d'imposition, budget et comptes). Nous allons essayer de planifier les dates des séances bien à l'avance.

*M. Krenger* : Dans le bâtiment du collège, l'horloge n'est plus branchée suite à l'installation du monte-personne. Y aurait-il la possibilité de placer cette horloge dans le village pour que les habitants puissent en profiter ?

*S. Gomes Da Silva* : Une place est prévue pour cette horloge dans le « bâtiment Ledermann » qui va être réhabilité. Pour l'instant, elle doit rester ici sans être branchée.

*M. Soares Leal* : Qu'en est-il du budget alloué à l'éclairage public jusqu'au Vouats ?

*A. Kündig* : Ces lampadaires étaient un projet suite à des négociations avec le Canton de Vaud qui ne voulait pas trop d'éclairage dans la forêt. Un essai avec des batteries solaires a été effectué pour mesurer l'efficacité malgré le brouillard, qui a été concluant. On va discuter avec le canton pour voir si trois lampadaires de plus sont acceptés.

*D. Galliard* : Pour rebondir sur le sujet de l'éclairage, dans le cadre du plan climat, la thématique de la lumière en rapport avec la biodiversité et la forêt va-t-elle être étudiée ? Suite à l'atelier qui avait été effectué avec les habitants et en vue des futures modifications du PACOM, pensez-vous informer la population ou donner un retour ? Concernant la zone 30 km/h, est-ce que l'intérêt privé de Swisscom prime sur la sécurité, le bruit, la vitesse excessive sur les différentes routes et la qualité de vie ? Le voyer pourrait-il s'occuper de toutes ces thématiques pour que ces projets avancent avant une année, suite notamment au comptage sur différentes routes ? Même si l'arrêt de bus est prioritaire.

*D. Käser* : Le dossier de l'éclairage public, qui est repris de l'ancienne législation, est en cours. S'agissant de la route de Salavaux et de la zone 30, les travaux sont estimés à plus de 200'000.–. La commune est tributaire de ces travaux de fibre optique, même si Swisscom est sensé remettre en état après, c'est plus logique d'attendre, sachant que la signalisation de la zone 30 sera inscrite sur la route. De plus, si on essaie de faire venir Swisscom plus vite, les travaux auraient lieu en été, ce qui n'est pas idéal au vu de la circulation en cette période de l'année.

*D. Galliard* : Des mesures provisoires pourraient-elles envisagées ?

*D. Käser* : Des signalisations peuvent être envisagées déjà à la route Henry-Druey, route de Villarepos, sans inclure pour l'instant la route de Salavaux, à voir avec le voyer des routes.

*L. Poinçot* : L'éclairage fait partie d'une des actions écologiques envisagées ou envisageables mais ne fait pas partie des actions obligatoires. C'est la commission qui va décider quelles actions seront entreprises. Concernant le PACOM les habitants qui vont être impactés par ce nouveau plan vont être sollicités dans un premier temps, et dès l'entrée en vigueur, tous les habitants seront informés.

*D. Galliard* : Il serait intéressant de savoir ce que l'atelier village a donné, voir ce que ça a apporté. Une fois que le canton donne son retour, des informations peuvent être données aux habitants

*L. Poinçot* : La commission en charge va s'en occuper.

*S. Gomes Da Silva* : Une séance va être prévue avec les habitants intéressés dès que le canton aura donné une réponse.

*S. Giannin-Heim* : précise que la première procédure était une analyse préliminaire, qui a été déposée au canton. La deuxième étape est l'analyse préalable, qui est actuellement en cours. Sur la base des informations revenues du canton, les informations pourront être transmises à la population, ainsi que l'impacts que l'atelier village a eu.

*P. Thévoz* rappelle les prochaines échéances :

Votations populaires du 26 septembre 2021 comportant 2 objets fédéraux

Les dates des prochains conseils sont :

Les **mardi 12 octobre** et **mardi 7 décembre 2021** pour discuter – entre-autre – des objets suivants :

- L'arrêté d'imposition
- La rénovation du bloc locatif
- Le règlement du cimetière
- La rénovation du bâtiment parcelle 45
- Le plafond d'endettement
- Le budget 2022
- Les éventuels nouveaux statuts du SDIS

*P. Thévoz* remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h23



Patrick Thévoz  
Président



Vanessa Feneyrolles  
Secrétaire

Faoug, septembre 2021

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 12 octobre 2021